

COMMENT COMMUNIQUER DE MANIÈRE **EFFICACE ET SECURISÉE AVEC LE PMO ?**

Vous possédez un accès EU Login et vous connaissez le menu Sysper Post Activity. Toutefois, vous avez parfois une question ponctuelle à poser à l'unité Pensions ?

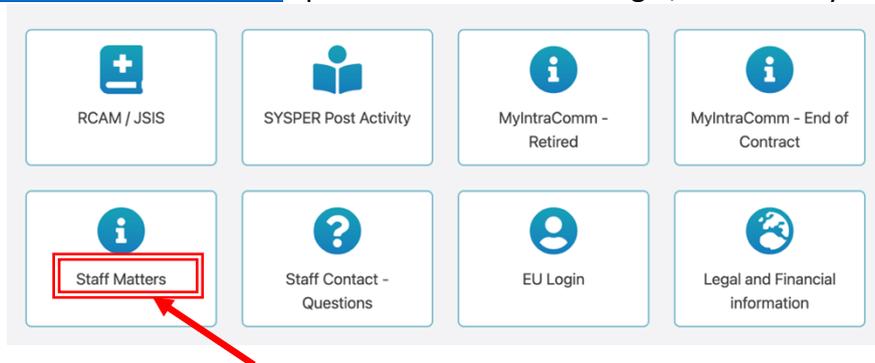
Dans ce cas, vous trouverez probablement la réponse à votre question dans le portail « Staff Matters ». Si tel n'est pas le cas, vous pouvez contacter le PMO **en utilisant Staff Contact**.

Cet outil de communication offre de nombreux avantages :

- Il vous permettra d'obtenir une réponse plus rapide : en effet, en quelques clics, votre demande atteindra immédiatement la personne responsable du point précis qui vous occupe.
- Par ailleurs, contrairement au courrier électronique ou postal, il s'agit d'un moyen de communication sécurisé, qui assure la protection de vos données personnelles.

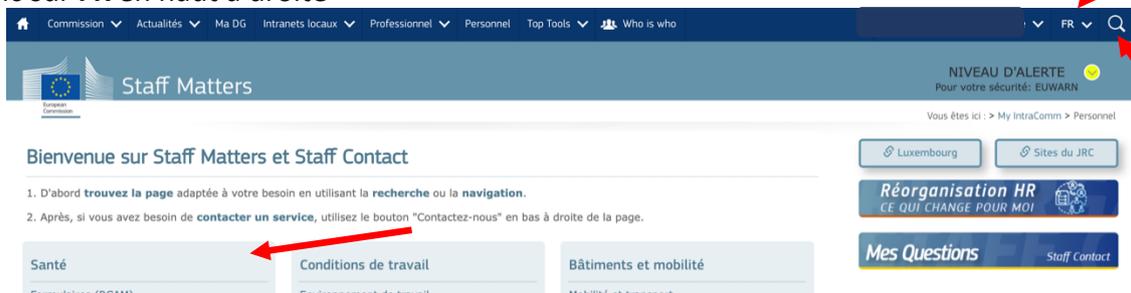
Comment s'y prendre ?

→ <https://myremote.ec.europa.eu> après connexion via EU Login, le menu MyRemote s'affiche :



→ clic sur Staff Matters ... qui s'ouvre ...

→ clic sur **FR** en haut à droite



→ clic sur la loupe à droite et indication du sujet sous « Tapez votre recherche ici » (dans notre exemple : allocation scolaire + clic plus bas sur le sujet précis (Primaire/Secondaire))

Pages / Documents

Allocation scolaire
Allocation scolaire
Primaire/Secondaire 
Enseignement universitaire ou supérieur
 Sysper post activity: déclaration scolaire

Thèmes

Allocation provenant d'autres sources
Allocation naissance ou adoption
Allocation enfant à charge
Allocation scolaire
Allocation de foyer

→ S'affiche alors la page « Staff Matters » relative à ce point avec toutes les informations utiles et les formulaires disponibles dans toutes les langues:

Vous êtes ici : > My IntraComm > Personnel > Famille > Prestations familiales > Allocation scolaire > Primaire/Sec

Personnel

Famille

Prestations familiales

Allocation scolaire

Primaire/Secondaire

Maternelle

Enseignement universitaire ou supérieur

Cedies

FAQ

Contacts

Primaire/Secondaire

L'allocation scolaire consiste en un remboursement des frais d'inscription, de fréquentation et de transport

Vous pouvez bénéficier d'une allocation scolaire si votre enfant fréquente régulièrement et à plein temps un établissement d'enseignement primaire ou secondaire. Le montant varie entre 0 et 298,23 EUR/mois.

Une formation de courte durée (d'une durée inférieure à trois mois) ou une formation qui ne débouche pas sur un diplôme ou certificat officiellement reconnu par les autorités publiques compétentes en matière d'éducation ou de formation n'est pas considérée comme un enseignement à fréquentation régulière et à plein temps et ne donne donc pas droit à des allocations familiales.

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans, il doit suivre des études à temps plein pour être considéré comme un **enfant à charge** et continuer à ouvrir le droit aux **allocations familiales** et autres prestations dérivées.

Attestation scolaire à joindre à votre déclaration Sysper si l'établissement ne délivre pas de certificat numérique: [da](#), [de](#), [el](#), [en](#), [es](#), [fi](#), [fr](#), [hr](#), [it](#), [nl](#), [pl](#), [pt](#), [ro](#), [sv](#)

Ecole privée ou publique

Ecole européenne

Internat ou hébergement en dehors du foyer familial

Formation professionnelle, apprentissage, formation en gestion des petites entreprises

Enseignement à distance, préparation à domicile

Cours modulaires, cours du soir

Ecole privée ou publique

Ce que vous obtiendrez

Si vous êtes éligible, vous avez droit au remboursement des frais d'inscription et de fréquentation, dans

Plus d'information

Information principale

Législation

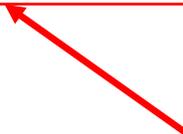
Actions

Déclarer la scolarité d'un de vos enfants

[SYSPER](#)

Vos droits individuels [SYSPER](#)

 **Staff Contact**

Contactez-nous 

→ Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans le texte, il suffit de cliquer à droite sur « Staff Contact – Contactez-nous »

→ un formulaire vierge Staff Contact s'affiche. Remplissez les diverses options avec une * + votre question dans « Description ». Ajoutez éventuellement un document scanné récupéré depuis votre ordinateur via « Pièces jointes » et cliquez ensuite en bas à droite sur « Soumettre »

The screenshot shows the 'Staff Contact' interface for 'Allocation scolaire'. At the top, there is a header with the European Commission logo, the text 'Staff Contact', and language options 'EN' and 'FR'. A 'Mes Questions' button is visible in the top right. Below the header is a blue navigation bar with 'Retour à Staff Matters' and 'Se déconnecter'. The main form area contains several fields: 'Sujet*' (text input), 'Allocations scolaires*' (dropdown menu), 'Nom de l'enfant*' (text input), and 'Date de naissance de l'enfant*' (calendar icon). A large 'Description*' text area is below these. A 'Pièces jointes' section includes a 'Sélectionnez les fichiers à télécharger' button and a note 'La taille maximale du fichier est de 15Mb.'. A 'Soumettre' button is at the bottom right, with a red arrow pointing to it. A footer note states 'Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires'.

Un email de confirmation de réception vous sera envoyé automatiquement.

La question posée via Staff Contact est visible immédiatement sous « Mes Questions »



- Ou via l'option « Staff Contact – Questions » depuis le menu « My Remote »
- Ou via le lien: <https://webgate.ec.europa.eu/staffcontact/app/#/staff/tickets-history/>

Dès que le PMO aura répondu, un email vous informera qu'un nouveau message est disponible dans votre Staff Contact avec le lien nécessaire.